RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Thionville

COMMUNE
DE
RETTEL
57480

Téléphone : 03 82 83 72 09
Télécopie : 03 82 83 25 95
mairie.rettel@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N°20261016-01

(Interdiction à la circulation et interdiction de stationner)

Nous, Maire de la commune de RETTEL

VU :

- le Code de la Route ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1 et suivants, L.2212-1 et suivants ;
- la demande de la société SARL COSTANTINI du 15 octobre 2026, pour **réalisation d'une voirie définitive Chemin du Muehlenweg**

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : **Interdiction à la circulation et interdiction de stationner**

ARRETONS :

Article 1 : Du 19 octobre au 30 novembre 2026, le stationnement et la circulation seront interdits Chemin du Muehlenweg.

Article 2 : A l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à l'approche du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise SARL COSTANTINI
- M. le Commandant de la BTA de Gendarmerie de Rettel
- Mme la responsable de l'UTR Thionville

Chargé chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à RETTEL
Le 16 octobre 2026

Le Maire,
Rémi SCHWENCK

MAIRIE DE RETTEL (Moselle)